

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 8 juillet 2024, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
M. le coordonnateur à l'urbanisme	Vincent PINTAL

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-07-250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-251

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-07-252

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2024 tenue à 15 h 06 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2024 tenue à 15 h 06 tel qu'établi par la greffière adjointe de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-253

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024 tenue à 17 h 15 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2024 tenue à 17 h 15 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-254

RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 17 juin 2024 : décisions CP-0624-289 à CP-0624-294 inclusivement;
- 25 juin 2024 : décisions CP-0624-295 à CP-0624-306 inclusivement;
- 2 juillet 2024 : décisions CP-0724-307 à CP-0724-329 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-255

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2024-379 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET L'AJOUT D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Mario GAUMONT et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2024-379, intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 350 000 \$ pour la réfection de la patinoire extérieure et l'ajout d'une surface de Dek Hockey».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-256

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2024-380 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-362 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Raynald DUGUAY et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2024-380, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2023-362 sur la gestion contractuelle ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-257

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2024-381 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-266 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2024-381, intitulé « Règlement modifiant le *Règlement n° 2017-266 concernant la délégation de pouvoirs à des fonctionnaires municipaux* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-258

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2024-382 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-151 QUANT À L'ALINÉA 1° DE L'ARTICLE 8.2.6 RELATIF AUX CASSE-CROÛTES »

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 27 mai 2024 sur le premier projet de règlement n° PR-24-02 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-24-02 (2) le 10 juin 2024, et à la publication d'un avis le 11 juin 2024 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 2024-382, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant à l'alinéa 1° de l'article 8.2.6 relatif aux casse-croûte ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-259

DEMANDE DE PERMIS ZONE PIIA 2024-013 – 1, RUE DES PINS

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accepter la demande de permis pour l'immeuble sis au 1, rue des Pins concernant la rénovation de l'enveloppe du bâtiment commercial et l'installation d'une nouvelle enseigne aux couleurs du nouveau commerce, le tout selon la recommandation soumise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet égard le 12 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-260

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-014 – 4866, RUE DES PIONNIERS;

M. Vincent PINTAL, coordonnateur à l'urbanisme, explique le but de la demande mentionnée en titre.

La maire invite les citoyens et citoyennes à s'exprimer sur la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER (ci-après appelée « Ville »), conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, a adopté le règlement numéro 2004-024, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

N° 2024-014

Demande faite par Marco BLANCHETTE, propriétaire de l'immeuble sis au 4866, rue des Pionniers, à Port-Cartier — Lot 4 600 202 du cadastre du Québec (zone 113H); le but de cette demande est d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec une orientation de la façade principale de 59 degrés par rapport à la voie de circulation publique, au lieu de 30 degrés maximum, tel que prescrit par l'article 6.5 du *Règlement de zonage 2009-151*;

CONSIDÉRANT la recommandation faite au conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville en date du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la greffière a publié le 20 juin 2024, l'avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande ou aucun commentaire n'a été formulé par l'assistance en rapport avec cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville accorde une dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4866, rue des Pionniers, à Port-Cartier – Lot 4 600 202 du cadastre du Québec (zone 113H), et qu'en conséquence, il soit reconnu et accepté, à toutes fins que de droits que, nonobstant la réglementation en vigueur, de déroger afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec une orientation de la façade principale de 59 degrés par rapport à la voie de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

circulation publique, au lieu de 30 degrés maximum, tel que prescrit par l'article 6.5 du *Règlement de zonage 2009-151*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-261

DEMANDE DE PERMIS ZONE PIIA 2024-015 – 9, RUE PLANTE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'accepter la demande de permis pour l'immeuble sis au 9, rue Plante concernant la construction serre, le tout selon la recommandation soumise par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet égard le 12 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-262

AUTORISATION – UTILISATION DU PARC DES CASCADES AVEC INSTALLATION D'UN CHAPITEAU – 1^{ER} AU 4 AOÛT 2024

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser M^{me} Amélie CAMIRÉ et M. Frédéric TREMBLAY à utiliser une parcelle de terrain au parc des Cascades, aux fins de la tenue d'une célébration de mariage sous chapiteau, le 3 août 2024, le tout conformément à la recommandation du Service de l'urbanisme en date du 10 juin 2024;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, afin de les aviser de la tenue de cet événement et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, le cas échéant.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2024-07-263

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN RÉSERVOIR À CARBURANT POUR LE SECTEUR DE RIVIÈRE-PENTECÔTE – LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS CLAUDE PEDNEAULT INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS CLAUDE PEDNEAULT INC., datée du 5 juin 2024 pour l'installation et l'acquisition d'un réservoir à carburant pour le secteur Rivière-Pentecôte;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à l'entreprise LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS CLAUDE PEDNEAULT INC. visant l'installation et l'acquisition d'un réservoir à carburant pour le secteur Rivière-Pentecôte, au montant de 13 884,34 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 5 juin 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 juin 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE préciser que le coût de ce contrat sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-264

AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FESTIVAL DES RIVERAINS DE RIVIÈRE-PENTECÔTE – COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE – 27 JUILLET 2024

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 000 \$ au COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE pour la tenue de la 3^e édition du FESTIVAL DES RIVERAINS DE RIVIÈRE-PENTECÔTE le 27 juillet 2024;

DE préciser que le montant sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-265

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'accepter et/ou entériner le texte de la convention collective intervenue entre la Ville de Port-Cartier et le Syndicat des Pompiers et Pompières du Québec, section locale Port-Cartier, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029;

D'autoriser le maire, la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, la convention collective susmentionnée soumise à la Ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-266

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 12 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 215 011,66 \$, **moins** une retenue spéciale de 920 \$ et la retenue contractuelle de 10 %, soit 321 409,17 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 12 pour le contrat de mise à niveau des

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 12 daté du 6 juin 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 18 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-267

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN D'UN CABINET ÉLECTRIQUE ET D'UNE GÉNÉRATRICE – LOT 4 693 560 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 30, rue Maisonneuve consent à céder une parcelle de son terrain pour l'installation et le maintien d'un cabinet électrique et d'une génératrice dans le cadre du projet visant la mise à niveau de ses infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser l'ingénieur municipal, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'Entente concernant l'installation et le maintien d'un cabinet électrique et d'une génératrice à intervenir avec M. Alexandre BOUDOUL concernant une parcelle du lot 4 693 560 du Cadastre du Québec, en la circonscription foncière de Saguenay, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-268

RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – RÉPARATIONS ET RESURFAÇAGE DE PAVAGE ASPHALTIQUE – PROJET N° VPC-STP-TR-20240529-01

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit PAVAGE BÉTON TC INC. le contrat pour la réparation et le resurfaçage de pavage asphaltique, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TR-20240529-01, selon les modalités suivantes, taxes en sus :

Réparations de pavage asphaltique (<i>Secteur Port-Cartier</i>)	77,30 \$ / m ²
Mobilisation et démobilitation vers Port-Cartier	0,00 \$
Réparations de pavage asphaltique – boul. des Iles (<i>Secteur Port-Cartier</i>)	67,50 \$ / m ²
Mobilisation et démobilitation vers Port-Cartier	0,00 \$
Réparations de pavage asphaltique (<i>Secteur Rivière-Pentecôte</i>)	88,50 \$ / m ²
Mobilisation et démobilitation vers Rivière-Pentecôte	3 400 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Réparations de pavage asphaltique - Stationnements (Secteur Rivière-Pentecôte)	73,00 \$ / m ²
Mobilisation et démobilitation vers Rivière-Pentecôte	3 400 \$
Resurfacement de pavage asphaltique Côte de la Baie des Homards (Secteur Rivière-Pentecôte)	254,00\$/m.l.
Mobilisation et démobilitation vers Rivière-Pentecôte	3 400 \$

Le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 17 juin 2024, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 20 juin 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-269

ÉVALUATION – DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DU RÔLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 AU 1^{er} NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la VILLE DE PORT-CARTIER a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE PORT-CARTIER a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser son rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2024, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt du rôle d'évaluation;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-383 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2006-065 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE »

M. le conseiller Mario GAUMONT donne avis de motion que le projet de règlement n° 2024-383 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement n° 2006-065 concernant la sécurité incendie* » qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Ce règlement vise à modifier les dispositions dudit règlement afin, notamment, de mettre à jour les normes de référence et de moderniser les exigences de sécurité.

2024-07-270**MOUVEMENT DU PERSONNEL – JUIN 2024**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de juin 2024, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

DION, Roger	Chef d'équipe aux espaces verts	2024-06-05
-------------	---------------------------------	------------

TERMINAISON

COULOMBE, Nelson	Chauffeur	2024-05-30
------------------	-----------	------------

EMBAUCHE – ÉTUDIANTS

BOULAY, Samuel	Animateur, bibliothèque et vie culturelle	2024-06-25
DUFOUR, Roxane	Animatrice, bibliothèque et vie culturelle	2024-06-25
MALONEY, Léane	Coordonnatrice, activités aquatiques	2024-05-27
TREMBLAY, Vincent	Moniteur aux activités sportives	2024-05-18
SERGERIE, Mathias	Moniteur aux activités sportives	2024-06-21
CLICHE, Léa	Monitrice aux activités sportives – Sur appel	2024-05-18
DESROSBY, Frédérick	Moniteur aux activités sportives – Sur appel	2024-06-10
MICHAUD, Charles-Olivier	Moniteur aux activités sportives – Sur appel	2024-06-11
RITCHOT, Mya	Monitrice en chef de camp de jour	2024-06-10
BACON, Cédric	Moniteur de camp de jour	2024-06-25
CLICHE, Léa	Monitrice de camp de jour	2024-06-25
DAOUST, Océane	Monitrice de camp de jour	2024-06-25
DUBORD, Kamya,	Monitrice de camp de jour	2024-06-25
GAUTHIER, Christopher	Moniteur de camp de jour	2024-06-25
ONRAET, Maximin	Moniteur de camp de jour	2024-06-25
POIRIER, Florence	Monitrice de camp de jour	2024-06-25
QUESSY, Even	Moniteur de camp de jour	2024-06-25
THOMPSON, Ariane	Monitrice de camp de jour	2024-06-25
BÉLANGER, Jacob	Patrouilleur à l'urbanisme	2024-06-25
CLOUTIER, Alexane	Préposée à l'accueil touristique	2024-06-03
GENDRON, Alice	Préposée à l'accueil touristique	2024-06-03
LABELLE, Allie	Préposée à l'accueil touristique	2024-06-03
FOURNIER, Marianne	Préposée à l'accueil touristique	2024-06-23
BÉLANGER, Maude	Préposée à l'aménagement urbain	2024-06-25
GAGNÉ, Hugo	Préposé à l'aménagement urbain	2024-06-25
POITEVIEN, Mathéo	Préposé à l'aménagement urbain	2024-06-25
TURCOTTE, Olivier	Préposé à l'aménagement urbain	2024-06-25
BELLEY, Noah	Préposé à la tonte des pelouses	2024-06-25
DORVAL, Esthel	Préposée à la tonte des pelouses	2024-06-25
GAUDREAU, Alexis	Préposé à la tonte des pelouses	2024-06-25
MACHABÉE, Samuel	Préposé à la tonte des pelouses	2024-06-25
ONRAET, Maximin	Préposé aux espaces verts – temporaire	2024-06-03

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

TERMINAISON – ÉTUDIANTS

ONRAET, Maximin Préposé aux espaces verts – temporaire 2024-06-21
QUESSY, Even Préposé aux espaces verts – temporaire 2024-06-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-271

AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 3^E ÉDITION DE LA COURSE DU 50^E PARALLÈLE – 22 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la tenue de la 3^e édition de La Course du 50^e Parallèle, le dimanche 22 septembre 2024 et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- la fermeture de la sortie Sud de la 4^e Rue et de la 5^e Rue ainsi que la section Est de la rue Audubon et du boulevard du Portage-des-Mousses de 7 h à 12 h ;
- l'utilisation du site de l'île McCormick entre 7 h et 14 h ainsi que du chemin de l'Île Patterson ;
- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 21 juin 2024;

QUE le comité organisateur de LA COURSE DU 50^E PARALLÈLE soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE fournir au comité organisateur la preuve d'assurance-responsabilité civile de la Ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-272

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20230726-01 – LES CONSULTANTS D.M.G. INC. – FACTURE N° 104

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 111 750 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 11 175 \$, taxes en sus, à l'entreprise LES CONSULTANTS D.M.G. INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPA-20230726-01, le tout conformément à la facture n° 104 datée du 30 avril 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-07-273

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES N°S 00032684 ET 00033146

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 142 300 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 14 230 \$, taxes en sus, à l'entreprise GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément aux factures n°s 00032684 et 00033146 respectivement datées du 22 mai 2024 et du 14 juin 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-274

AUTORISATION DE PAIEMENT – REMISE À JOUR DES SALLES DE BAIN ET AUTRES TRAVAUX DE PLOMBERIE AU BÂTIMENT D'HÉBERGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS – PLOMBERIE DU PORTAGE INC. – FACTURE N° P100615

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 90 460,75 \$, taxes en sus, à l'entreprise PLOMBERIE DU PORTAGE INC., en paiement pour le contrat de remise à jour des salles de bains et autres travaux de plomberie au bâtiment d'hébergement de la Base de plein air les Goélands, faisant l'objet de la résolution n° 2023-12-448, le tout conformément à la facture n° P100615 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 25 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-275

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

CONSIDÉRANT que M. le conseiller Daniel CAMIRÉ a été nommé pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juin jusqu'au 31 juillet 2024, résolution n° 2024-05-184, mais qu'il y a lieu de le remplacer à compter du 12 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE nommer M. le conseiller Gilles FOURNIER pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter des présentes jusqu'au 30 septembre 2024;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-276

AUTORISATION – RÉCLAMATION D'ASSURANCE – DOSSIER 240290-30

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser au FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC un montant de 323 \$, le tout conformément à la correspondance de cette dernière datée du 7 juin 2024 pour le règlement de la réclamation faisant l'objet de son dossier numéro 240290-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-277

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION DE DEUX (2) TOILES ILLUSTRANT L'ARRIVÉE DES PALES D'ÉOLIENNES AU QUAI MUNICIPAL – CAROL BÉRUBÉ ARTISTE PEINTRE – FACTURES N^{OS} 374246 ET 374250

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 300 \$, à Carol BÉRUBÉ, artiste peintre, en paiement pour deux (2) toiles illustrant l'arrivée des pales d'éoliennes au Quai municipal, le tout conformément aux factures n^{OS} 374246 et 374250 datées respectivement du 8 juin et 4 juin 2024 ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 25 juin 2024;

DE préciser que le coût de cette acquisition est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-278

OCTROI DE CONTRAT – PEINTURE DES GARDES AMARRES AU QUAI MUNICIPAL – ÉQUIPEMENTS REBP INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'ÉQUIPEMENTS REBP INC., datée du 11 juin 2024, pour la peinture des gardes amarres au Quai municipal;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n^o 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à ÉQUIPEMENTS REBP INC. pour la peinture des gardes amarres au Quai municipal, au montant de 15 420,23 \$, taxes en sus,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

conformément à l'offre de cette entreprise datée du 11 juin 2024 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 juin 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

M. le conseiller Raynald DUGUAY s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2024-07-279

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LE QUAI MUNICIPAL – SEPT-ÎLES MÉTAL LTÉE

CONSIDÉRANT l'offre reçue de SEPT-ÎLES MÉTAL LTÉE datée du 17 juin 2024, pour la fourniture de matériaux pour le Quai municipal;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'octroyer un contrat à SEPT-ÎLES MÉTAL LTÉE pour la fourniture de matériaux pour le Quai municipal, au montant de 1 335 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 17 juin 2024 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 17 juin 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-280

OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SIX (6) RADARS PÉDAGOGIQUES – SIGNAL SERVICES INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de SIGNAL SERVICES INC. datée du 18 juin 2024, pour la fourniture de six (6) radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

5929

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'octroyer un contrat à SIGNAL SERVICES INC. pour la fourniture de six (6) radars pédagogiques, au montant de 26 240 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 18 juin 2024 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 26 juin 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-281

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D'UNE MACHINE DE RECYCLAGE D'ASPHALTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AM-20240228-01 – 9018-7980 QUÉBEC INC. (INSTA-MIX) – FACTURE N° 27587

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 141 010 \$, taxes en sus, à 9018-7980 QUÉBEC INC. (INSTA-MIX), en paiement pour le contrat de fourniture d'une machine de recyclage d'asphalte pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AM-20240228-01, le tout conformément à la facture n° 27587 datée du 3 mai 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 juin 2024;

DE préciser que le coût de cette acquisition sera puisé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-282

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX SURDOSES – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES (AQPSUD) – 31 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT que le 31 août est la Journée internationale de Sensibilisation aux Surdoses depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD) dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE proclamer le 31 août JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX SURDOSES et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-07-283

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2024

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024, totalisant 295 946,79 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-384 INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 514 043 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE SUR ROUES MUNIE D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET ACCESSOIRES SPÉCIFIÉS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS »

M. le conseiller Roger VIGNOLA, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2024-384 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 514 043 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues munie d'équipement de déneigement et accessoires spécifiés pour le Service des travaux publics »;
- dépose le projet du règlement numéro 2024-384 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 514 043 \$ pour l'acquisition d'une chargeuse sur roues munie d'équipement de déneigement et accessoires spécifiés pour le Service des travaux publics »;

2024-07-284

AUTORISATION DE SIGNATURE — TRANSFERT DU BÂTIMENT — FILLES D'ISABELLE DE PORT-CARTIER VERS LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser le transfert du bâtiment appartenant aux FILLES D'ISABELLE DE PORT-CARTIER vers la Ville de Port-Cartier, le tout suivant les modalités soumises dans la correspondance datée du 6 mai 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'acte de cession à intervenir, et à poser tous les actes et à signer tous les documents et/ou amendements nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-285

AUTORISATION DE PAIEMENT – MARQUAGE DE CHAUSSÉE – 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST) – FACTURE N° 2114

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 95 356,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST), en paiement pour le marquage de chaussée, faisant l'objet de la résolution n° 2024-05-156, le tout conformément à la facture n° 2114, datée du 30 juin 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-286

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF À BASSE VITESSE ÉLECTRIQUE À QUATRE ROUES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CUBEX LIMITED – FACTURE N° E0023605

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 51 093,80 \$, taxes en sus, à l'entreprise CUBEX LIMITED, en paiement pour l'acquisition d'un véhicule neuf à basse vitesse électrique à quatre roues pour le Service des travaux publics, faisant l'objet de la résolution n° 2024-06-236, le tout conformément à la facture n° E0023605, datée du 28 juin 2024 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-07-287

OCTROI DE CONTRAT – COUPE DE BOIS DANS LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – ÉQUIPEMENTS REBP INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'ÉQUIPEMENTS REBP INC. datée du 2 juillet 2024, pour la coupe de bois dans la zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'octroyer un contrat à ÉQUIPEMENTS REBP INC. pour la coupe de bois dans la zone industrialo-portuaire, au montant de 15 984 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 2 juillet 2024 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 3 juillet 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

M. le conseiller Raynald DUGUAY s'abstient de participer aux débats et à la décision entourant ce point à l'ordre du jour, invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2024-07-288

OCTROI DE CONTRAT – DESSOUCHAGE DANS LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – HLF HYDRAULIQUE INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'HLF HYDRAULIQUE INC., pour le dessouchage dans la zone industrialo-portuaire;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à HLF HYDRAULIQUE INC. pour le dessouchage dans la zone industrialo-portuaire, au montant de 10 000 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 3 juillet 2024;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il mentionne avoir participé à la première pelletée de terre pour le projet de SHANGO CANADA INC. la semaine dernière. Il s'agit d'un très beau projet effectué par un entrepreneur général local.

Il remercie le Comité des mesures d'urgence pour tout le travail effectué lors des feux de forêt de juin dernier. Il y a eu une bonne collaboration de la SOPFEU et de la Ville de Baie-Comeau.

Il souligne toutes les années d'implication de M. Jean-Marie MARTIN à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER et mentionne lui avoir remis une plaque commémorative au nom de la Ville.

Il mentionne que le projet d'agrandissement, de réfection et de mise aux normes de la piscine municipale n'a malheureusement pas été retenu au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Des vérifications sont en cours pour connaître les raisons de ce refus.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il félicite le comité organisateur pour la tenue de la 30^e édition du Triathlon qui a eu lieu le 15 juin dernier.

Il invite les citoyens à regarder la performance du triathlète port-cartois Charles PAQUET aux olympiques de Paris.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Il souhaite de bonnes vacances aux citoyens et prudence sur les routes.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il souhaite de bonnes vacances aux citoyens et prudence sur les routes.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il invite les citoyens à participer en grand nombre au FESTIVAL DES RIVERAINS DE RIVIÈRE-PENTECÔTE le 27 juillet 2024.

Il souhaite de bonnes vacances aux citoyens et prudence sur les routes.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il souhaite de bonnes vacances à tous.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle invite les citoyens à consulter la programmation estivale du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI, neuf spectacles seront offerts dont les Bouffées d'air culturelles.

Elle invite les citoyens à participer en grand nombre à l'événement La Dérive le 20 juillet prochain et mentionne que des bénévoles sont recherchés pour l'organisation de l'événement.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il souhaite de bonnes vacances à tous.

M. LE COORDONNATEUR À L'URBANISME VINCENT PINTAL

Il souhaite de bonnes vacances à tous et invite les citoyens à profiter de la saison estivale pour bien entretenir leur terrain.

M^{ME} LA GREFFIÈRE M^E ARIANE CAMIRÉ

Elle invite les citoyens à participer à la collecte de sang organisée par HÉMA-QUÉBEC qui se tiendra demain au Complexe récréatif et culturel

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

- À la séance du 10 juin 2024, M^{me} Marjolaine BÉRUBÉ demandait à quel moment débutera la réception de la redevance pour le projet éolien APUAT?

Réponse : L'entente prévoit à partir de la mise en service commerciale du Projet. Le montant de la redevance payable pour l'année au cours de laquelle aura lieu la mise en service commerciale du Projet sera calculé au prorata du nombre de jours écoulés entre la date de mise en service commerciale du Projet et le 31 décembre (inclusivement) de ladite année.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

2024-07-289

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit levée à 17 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

AC/rlb